

Horticulteur/-trice BF



Nature des tâches

Les horticulteurs et les horticultrices occupent des postes de direction et forment la relève. Ils peuvent se prévaloir de connaissances approfondies dans leur domaine et contrôlent avec la plus grande attention les différents travaux en cours. Ils planifient le travail afin de mettre en place une organisation optimale de l'utilisation des collaborateurs, des machines et des appareils. Leur travail consiste à conseiller la clientèle et à trouver des solutions aux problèmes évoqués par celle-ci. Les tâches administratives sont également de leur ressort.

Leur examen professionnel peut être spécialisé dans les orientations «paysagisme» ou «production».

Conditions d'admission

a) Apprentissage professionnel achevé (CFC) dans un métier horticole et 2 années d'expérience pratique dans le domaine de l'orientation ou

b) un autre certificat fédéral de capacité (CFC) et au moins 5 années d'expérience professionnelle dans l'orientation production ou paysagisme et

c) les certificats de modules requis.

Goût pour les plantes et les paysages, sens de la pédagogie, connaissances techniques de l'horticulture, sens des responsabilités, qualités de dirigeant, sens de l'organisation et de la planification.

Formation

- a) cours de préparation en cours d'emploi
 - b) 2 semestres de formation à plein temps
 - c) cours par modules
- Diplôme de fin d'études : examen professionnel (EP).

Perspectives

Cours et séminaires.

Formation continue au métier de spécialiste de la nature et de l'environnement EP, spécialiste en soins des arbres EP, horticulteur/-trice diplômé/-e EPS, technicien/-ne ES jardins paysagers, ingénieur/-e HES en productions agricoles spéciales, architecte paysagiste HES.